



recupere mon enfant pris par les autorités

Par **moez**, le **04/10/2008** à **18:47**

je suis tunisien marié avec une française.(mariage célébré en tunisie). on a un enfant agé de 2ans et 10 mois. j'ai déposé un visa de conjoint le 28 juillet 2008. et toujours pas de réponse et mon passeport est toujours au consulat. ma femme a deux autre enfants d'un autre mari qu'il est décédé. alors ma femme était seule avec trois enfants. elle supporté pas physiquement et financièrement donc elle est tombée malade psychologique. elle était trop fatiguée et elle pouvait pas élevée les 3 enfants toute seule sans argent (que les allocation familial). l'état française a pris les trois enfants dans une famille d'accueil. la je suis trop triste pour ma fille que je pouvais pas avoir un visa pour la voir et le récupérer. j'ai confiance en votre compréhension et en justice française. j'attends avec impatience votre réponse pour mon visa et pour ma fille pour l'avoir dans mes bras. je vous remerci infiniment.